



Absence mention obligatoire CDD remplacement salarié absent ?

Par **Sylo69**, le **21/02/2020** à **23:42**

Bonjour,

J'ai conclu un CDD en remplacement d'une salariée en congé maternité, or le contrat ne précise pas la qualification et la classification de la salariée remplacée, il précise uniquement son nom et prénom.

Dans une autre clause du contrat fonctions et classification figure l'intitulé du poste que je vais exercer qui n'est pas le même intitulé de poste que la personne que je vais remplacer. De même le poste que je vais exercer est classifié en dessous de celui qu'occupe la personne que je vais remplacer, est-ce légal ?

Il me semble que la qualification et la classification de l'emploi occupé par la personne à remplacer est une mention obligatoire du CDD de remplacement de salarié absent à peine de nullité, y' aurait-il matière à agir en requalification du CDD dans le cas présent ?

Merci par avance pour vos avis.

Par **Lag0**, le **22/02/2020** à **09:56**

[quote]

Dans une autre clause du contrat fonctions et classification figure l'intitulé du poste que je vais

exercer qui n'est pas le même intitulé de poste que la personne que je vais remplacer

[/quote]

Bonjour,

Le remplacement "en cascade" est possible et légal, n'est-ce pas votre cas ?

Principe du remplacement en cascade : un salarié est absent (dans votre cas pour congé maternité), on prend un autre salarié de l'entreprise pour le remplacer et on embauche un CDD pour remplacer celui qui remplace le salarié absent. Ceci pouvant se faire sur plusieurs étages. Au bout du compte le CDD peut occuper un poste très éloigné du salarié absent.

Par **Sylo69**, le **22/02/2020** à **12:13**

Bonjour LAGO,

Merci pour votre réponse, il ne s'agit pas d'un remplacement en cascade mais juste du remplacement d'une salariée en congé maternité sur le même poste.